



Caution difficile a recuperer

Par **mars34**, le 12/07/2009 à 14:27

Bonjour,
cela va faire plus de deux moi que g quitter mon ancien appartement apres plusieurs coup de telephone et n'ayant recuperer g envoyer un courrier avec accusé de reception , comme par hazard g ete tres contacter et là a ma grande surprise un chèque de 840 euros m'a ete remis alors que ma caution est d'un montant de 1060 euros l'explication est que l'on ma compter 150 euros en moins pour les ordures menagères de 2008 et ensuite 120 euros pour les ordures ménagères de 2009 je trouve que cela fait beaucoup pour une durée du mois de janvier à avril dc j'aimerais savoir qu'elles sont mes recours et quelle marche je dois suivre pour recuperer ma caution au complet merci d'avance

cordialement.

Par **Solaris**, le 12/07/2009 à 21:22

Bonjour,

Demandez les justificatifs 'avis d'impôt...) des ordures ménagères pour savoir ce qu'il en est.

Par **Marion2**, le 12/07/2009 à 21:31

Bonsoir,

Pour les ordures ménagères, vous devez payer au prorata de votre temps d'occupation. Solaris a raison, demandez l'avis des impôts fonciers pour 2008 et 2009 (l'enlèvement des ordures ménagères est indiqué sur cet avis d'imposition).

Cordialement.